



NOTE DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2026

Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Table des matières

Cadrage réglementaire.....	1
Le budget 2026 : la poursuite d'une stratégie budgétaire responsable, tournée vers l'avenir	2
I. La reprise anticipée des résultats 2025.....	6
II. La section de fonctionnement	8
▶ Vu d'ensemble de la section de fonctionnement.....	8
▶ Les dépenses réelles de fonctionnement	9
▶ Les recettes réelles de fonctionnement	19
▶ Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement	26
III. La section d'investissement	27
▶ Vue d'ensemble de la section d'investissement.....	27
▶ Les dépenses et recettes réelles d'investissement.....	28
▶ Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement	29
III. Le tableau financier du budget primitif 2026.....	30
▶ Les principaux niveaux d'épargne.....	30
▶ Le financement des nouvelles dépenses d'équipement	31
▶ La situation de la dette au 1 ^{er} janvier 2026	32
IV. Présentation fonctionnelle du budget primitif 2026.....	35
ANNEXES.....	36
▶ État détaillé des propositions d'investissement 2026	37
▶ Ratios financiers du BP 2026 (maquette budgétaire M 57)	40

Cadrage réglementaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Dans une année classique, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte, ou avant le 30 avril en cas de renouvellement des organes délibérants. Il doit ensuite être transmis au représentant de l'État dans les quinze jours suivant son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à réaliser les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes devant à minima égaler les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. Toutefois, l'article L. 1612-6 dispose que pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte financier unique de l'exercice précédent.

Les budgets de la collectivité territoriale sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents au siège de la collectivité territoriale par tout moyen de publicité au choix du maire. Les documents budgétaires sont assortis en annexe, notamment de données synthétiques sur la situation financière de la collectivité territoriale. Le présent document a vocation à répondre à cette obligation.

Le budget 2026 : la poursuite d'une stratégie budgétaire responsable, tournée vers l'avenir

Malgré un contexte général marqué par de fortes incertitudes touchant l'ensemble des collectivités, des ménages et des entreprises, la Ville aborde les exercices à venir avec confiance, forte d'une gestion rigoureuse et d'un sens constant des responsabilités. Confortée par les résultats des élections municipales, la majorité municipale poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie financière claire, fondée sur la préservation d'un cadre de vie de grande qualité, le maintien d'un haut niveau de services publics et la maîtrise de la pression fiscale pour les ménages comme pour les entreprises.

Il s'agit ainsi d'un budget de continuité, permettant la poursuite des projets déjà engagés, tant en matière d'investissements structurants que d'actions de fonctionnement essentielles au service des habitants.

Dans le même temps, au vu du calendrier, ce budget primitif 2026 a également vocation à être un budget de transition, dans l'attente de l'intégration de la feuille de route de la nouvelle mandature, largement approuvée lors du scrutin municipal. Les priorités stratégiques qui en découlent, feront l'objet d'un travail approfondi dans les prochains mois, afin de projeter l'action municipale sur l'ensemble de la mandature qui s'ouvre. En outre, la préparation du mandat va conduire à l'élaboration d'une stratégie financière renouvelée qui sera partagée à toutes et tous, garantissant ainsi la transparence nécessaire à la gestion des deniers publics. Celle-ci visera notamment à mettre en cohérence les moyens financiers de la collectivité avec les priorités politiques de la période 2026-2032, priorités qui ont recueilli une large majorité des suffrages. Suite à ce travail, une décision budgétaire modificative sera présentée au mois de septembre prochain. Celle-ci permettra un premier ajustement des autorisations budgétaires en cohérence avec ces priorités qui guideront l'action municipale dans les années à venir, notamment le futur programme pluriannuel d'investissements de la mandature. Par ailleurs et comme ce fut présenté lors des orientations budgétaires 2026, cette dernière permettra de corriger si nécessaire les inscriptions liées aux recettes fiscales et aux dotations versées par l'État. En effet celles-ci ne sont toujours pas connues au moment de la finalisation du présent budget, en raison du retard pris pour l'adoption de la loi de finances 2026. Ces ajustements représenteront un enjeu important, dans la mesure où les dispositifs retenus par le législateur auront des répercussions importantes sur les ressources de l'ensemble des collectivités. Les orientations budgétaires 2027 constitueront l'étape suivante et offriront l'occasion de présenter de manière exhaustive la planification financière de la mandature et donneront ainsi une traduction opérationnelle aux projets portés par la nouvelle équipe municipale.

Dans l'intervalle, malgré ces mesures nationales défavorables telles que l'écèlement de la dotation forfaitaire, la diminution de certaines variables d'ajustement et de compensations fiscales, ainsi que l'augmentation des cotisations de retraite, la majorité choisit de maintenir le cap fixé, conformément aux orientations budgétaires 2026

présentées en conseil municipal en février dernier. Le budget primitif 2026 se présente ainsi comme un budget de continuité et de transition, structuré autour de trois priorités : investir pour l'avenir, protéger le pouvoir d'achat et maintenir le meilleur niveau de service possible.

La poursuite des investissements structurants au service de la transformation de la Ville

L'année 2026 s'annonce ainsi comme une nouvelle année de réalisation, marquée par la poursuite et l'accélération des grands projets engagés. Ces investissements, porteurs d'avenir, traduisent la volonté municipale de transformer durablement la commune, de renforcer son attractivité et d'améliorer le quotidien des Illkirchoises et Illkirchois.

Le chantier de l'Illkirch-Graffenstaden Arena constitue l'un des piliers de cette dynamique. Une enveloppe de 6 millions d'euros sera consacrée en 2026 à cet équipement sportif d'envergure, dont la livraison est prévue pour le dernier trimestre de l'année. Cette future salle répondra à de nombreux besoins de politiques publiques, tout en participant pleinement au rayonnement sportif du territoire.

Sur le site de la FAIG, comme ce fut annoncé lors de la création de l'autorisation de programme correspondante en 2025, une nouvelle opération structurante prend le relais de la tribune végétalisée récemment réalisée. Après l'inscription d'une première enveloppe de 50 K€ en 2025, le budget 2026 prévoit 1,2 M€ pour poursuivre l'aménagement du site. Cette somme permettra notamment la réalisation de deux demi-terrains indispensables aux activités du club avant la conception d'un bâtiment vestiaire complémentaire, permettant de regrouper les pratiques sportives sur un même ensemble cohérent. Par ailleurs une enveloppe est prévue pour la transformation du TCIG.

La sécurité et la prévention demeurent également des priorités essentielles et constituent un marqueur fort de la mandature écoulée. L'année 2026 verra ainsi la poursuite du déploiement de la vidéoprotection, avec une enveloppe de 530 K€ dédiée au financement des deux premières tranches du programme. À son achèvement, ce dispositif couvrira au minimum 52 zones d'implantation et apportera au moins 250 vues supplémentaires. Il constituera ainsi un outil majeur au service de la tranquillité publique et de la sécurité.

L'amélioration du cadre de vie est par ailleurs au centre de plusieurs opérations importantes. Le secteur de la Schlossmatt bénéficie d'une seconde enveloppe de 50 K€ afin de lancer les études opérationnelles nécessaires à sa requalification, avec un début des travaux envisagé en 2027. L'année 2026 permettra de mener des travaux de voirie avec l'Eurométropole de Strasbourg. Le projet vise à reconquérir les berges de l'Ill, à créer un axe de vie structurant et végétalisé et à transformer progressivement les équipements publics existants. Une première étude urbaine et un atelier citoyen, organisé le 5 avril 2025 en partenariat avec le bureau d'études Parenthèse Paysage, ont déjà permis d'associer les habitants à la conception d'un nouveau parc urbain et à la réflexion sur les mobilités douces, ainsi qu'à l'avenir du gymnase du Parc.

La végétalisation des cours d'écoles se terminera en 2026, conformément aux engagements pris, avec 250 K€ destinés à la transformation des cours des écoles maternelles de l'Orme et Libermann. De la même manière, l'augmentation de l'offre ludique au parc du Girlenhirsch sera rendue possible grâce à une enveloppe de 150 K€, permettant l'installation d'un équipement de type « pump track », dont les études et la consultation des entreprises ont été réalisées courant 2025, qui précédera dans un deuxième temps la création d'un grand animal en bois, pensé en lien avec le parc animalier voisin afin de renforcer l'identité du site. 60 K€ sont par ailleurs prévus pour le remplacement de structures dans des aires de jeux déjà existantes dans différents secteurs de la Ville.

Seront également proposés près de 290 K€ destinés aux travaux et aux équipements, y compris numériques, dans les écoles.

Dans la continuité des actions menées jusqu'alors, un montant de 85 K€ est également inscrit en investissement pour la rénovation des serres existantes sur le site de l'AIPAHM et la sécurisation du site de la ferme urbaine du Baggersee. Outre la production de fruits et légumes destinée aux cantines de la commune, ce site permettra aux agriculteurs, déjà exploitants sur les terres du Baggersee, de disposer d'un point de vente local ouvert aux Illkirchois. En complément de cette activité une serre restera exploitée par la Ville afin de pouvoir proposer des ateliers pédagogiques aux résidents de l'AIPAHM mais également aux différents élèves des écoles Illkirchoises, conformément au projet initial.

En parallèle, 305 K€ sont inscrits pour l'acquisition définitive auprès de l'établissement public foncier d'Alsace du terrain de la Schantzmatt qui a vu en 2025 la création d'un remarquable jardin pédagogique destinés aux élèves des écoles de la Ville.

La modernisation des équipements municipaux se poursuivra également, avec 236 K€ dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments et 200 K€ mobilisés pour sécuriser l'infrastructure informatique, renouveler les équipements et moderniser les solutions métiers. Nous retrouverons également un montant de 270 K€ pour l'acquisition de véhicules indispensable au service public effectué en régie (camion poids lourd, nacelle, etc....).

Au total, plus de 10,8 M€ de nouveaux investissements sont programmés, et ce sont plus de 14 M€ qui sont consacrés au territoire et à ses habitants en intégrant les reports de crédits 2025, soit 3,2 M€. L'ensemble de ces opérations déjà engagé est financé sans recours à l'emprunt, garantissant ainsi le maintien des ratios de solvabilité de la commune dans un contexte marqué par une progression structurelle des charges. Cette politique financière permet au nouvel exécutif de disposer de marges de manœuvre préservées pour conduire son action et assurer la continuité des engagements publics.

Parallèlement à ces investissements majeurs, la Ville entend maintenir une gestion du fonctionnement fondée sur la sobriété, la solidarité et la protection du pouvoir d'achat des habitants. Conformément aux engagements pris, les taux d'imposition communaux resteront stables et aucun tarif municipal ne sera augmenté en 2026. La municipalité prend ainsi en charge la totalité des hausses de coûts impactant les services publics. Cela nécessite une recherche permanente de solution de gestion pour faire face à une équation qui sera sans doute de plus en plus difficile à résoudre à l'avenir.

Les dispositifs d'aide directe aux habitants seront reconduits, qu'il s'agisse de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, ou encore de l'aide dédiée aux systèmes d'alarme anti-intrusion. Pour sa part le dispositif d'aide à l'acquisition d'un dispositif de lutte contre les moustiques tigres sera réorienté sur un dispositif de lutte contre le frelon asiatique. Le tissu associatif continuera de bénéficier d'un soutien constant, avec un maintien des subventions et la volonté renforcée de construire des partenariats durables et structurants.

Conformément à la sollicitation formulée par Centre communal d'action sociale, un montant de 230 K€ est alloué à la solidarité et l'action sociale d'action sociale. Cette inscription traduit la volonté de la collectivité de maintenir un accompagnement constant auprès des publics les plus fragiles et de poursuivre les actions auprès de nos aînés.

La Ville poursuivra et renforcera son soutien à son délégataire afin de faire face aux conséquences financières liées aux « Oubliés du Ségur » ainsi qu'aux évolutions structurelles d'un secteur en pleine transformation. À ce titre, une enveloppe globale de 1 242 K€ est inscrite dans ce budget 2026, soit une augmentation de 176 K€ par rapport au réalisé 2025.

Enfin, l'ambition culturelle de la Ville, tout comme son engagement en faveur de l'enseignement artistique, se traduira par une participation de plus de 2 050 K€ à la SPL Illiade. La Ville poursuivra également sa politique d'animation, résolument populaire et festive, vectrice de lien social.

Avec ce budget solide et maîtrisé, la municipalité confirme l'ensemble des engagements pris depuis 2020. Chaque projet traduit la volonté d'offrir aux habitants une ville moderne, durable, accueillante, sûre et attractive. Grâce à une gestion exemplaire, la Ville continue de transformer son territoire tout en préservant les équilibres financiers nécessaires pour préparer l'avenir.

I. La reprise anticipée des résultats 2025

L'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par la collectivité territoriale est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Il prévoit néanmoins qu'entre la date limite de mandatement fixée au dernier alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Comme c'est le cas depuis 2023, il est proposé d'utiliser cette faculté offerte par le CGCT. En effet, la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 permettra d'avoir une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville et des équilibres budgétaires au regard des exécutions passées et des prévisions à venir. Elle permettra également de mettre en œuvre un choix fort de l'équipe majoritaire d'investir les résultats passés dans une politique d'investissements ambitieuse pour l'avenir du territoire. Enfin, elle permettra de ne plus recourir à l'inscription d'un emprunt pour équilibre, qui par nature, ne sera pas mobilisé et pourrait être considéré comme insincère.

Au vu du résultat constaté à la fin des opérations de clôture d'exercice 2025, cette reprise anticipée conduit à faire apparaître un « sur équilibre » en section de fonctionnement sur le budget principal. Il y a plus de recettes que de dépenses. Cette situation provient du report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026. Les articles L 1612-6 et L1612-17 du code général des collectivités prévoient bien ce cas de figure.

Ainsi, après clôture des comptes 2025 et après vérification du comptable public, le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement du budget principal 2025 qui devra être affecté après l'approbation du Compte Financier Unique au mois de juin prochain s'élève à 12 076 K€.

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2025
Recettes de l'exercice (a)	31 520 320,80
Dépenses de l'exercice (b)	29 403 547,03
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	2 116 773,77
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002 en recettes) (d)	9 959 622,50
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement pour mémoire (non pris en compte dans la détermination du résultat de fonctionnement à affecter)</i>	<i>0,00</i>
Résultat de fonctionnement à affecter (F=c+d)	12 076 396,27

La section d'investissement fait quant à elle apparaître un résultat négatif qui s'élève à - 3 742 K€. Après prise en compte du solde des restes à réaliser 2025 à reporter en 2026, soit un montant positif de 1 189 K€, le besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement pour 2025 s'élève à 2 553 K€.

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2025
Recettes de l'exercice (a)	3 965 311,04
Résultat d'investissement reporté N-1 si excédent (ligne 001 en recettes) (b)	2 024 359,80
Total des recettes d'investissement (c = a+b)	5 989 670,84
Dépenses de l'exercice (d)	9 731 364,49
Résultat de la section d'investissement reporté N-1 si déficit (ligne 001 en dépenses) (e)	0,00
Total des dépenses d'investissement (f = d+e)	9 731 364,49
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0 , en recettes si > 0) - (g= c-f)	-3 741 693,65
Restes à réaliser en recettes (h)	3 219 616,01
Restes à réaliser en dépenses (i)	2 030 726,20
Solde des restes à réaliser 2025 qui seront reportés sur 2026 (j= i-h)	1 188 889,81
Besoin de financement de la section d'investissement 2025 (k=g+j)	-2 552 803,84

Ainsi, la prévision d'affectation du résultat de fonctionnement 2025 se traduit de la manière suivante dans le budget primitif 2026 :

- 2 553 K€ inscrits au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2025 ;
- 9 524 K€ inscrits sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement correspondant au report de l'excédent de fonctionnement disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Affectation du Résultat de fonctionnement	2025
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2025 (compte 1068)	2 552 803,84
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (mise en réserve-ligne 002)	9 523 592,43

Conformément à la réglementation en vigueur, cette prévision d'affectation a été visée et validée par le service de gestion comptable (trésorerie)

II. La section de fonctionnement

► *Vu d'ensemble de la section de fonctionnement*

Au Budget Primitif 2026, après reprise anticipée du résultat de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2025, une fois couvert le besoin de financement de la section d'investissement (9 524 K€), les recettes de fonctionnement atteignent un montant total de 41 079 K€. Les dépenses de fonctionnement atteignent quant à elles un montant de 38 491 K€. La section de fonctionnement est donc présentée en suréquilibre (plus de recettes que de dépenses).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 132 450,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 669 680,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	44 800,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 623 970,00
66 - CHARGES FINANCIERES	40 000,00
67 - CHARGES SPECIFIQUES	5 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 540 900,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 589 666,11
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 360 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 949 666,11
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 490 566,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
013 - ATTENUATION DE CHARGE	516 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICE, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 941 140,00
73 - IMPOTS ET TAXES	6 261 250,00
731 - FISCALITE LOCALE	18 117 300,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 079 306,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	622 340,00
76 - PRODDUITS FINANCIERS	5 000,00
77 - PRODUITS SPÉCIFIQUES	1 000,00
78 - REPRISE SUR DEPRECIATION ET PROVISION	2 000,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	31 545 336,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 000,00
002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	9 523 592,43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	41 078 928,43

► Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de gestion sont en hausse de + 736 K€, soit + 2,7 % par rapport au budget total 2025. Elles atteignent 28 471 K€. Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses de gestion auxquelles sont ajoutées les charges financières et les charges exceptionnelles, s'établissent pour leur part à 28 541 K€ et affichent une hausse de 683 K€ par rapport au budget total 2025 (+ 2,5 %).

Dans le détail, nous retrouvons :

Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 7 132 K€ ; - 0,8 % ; - 56 K€

Les charges à caractère général, qui représentent 25 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en léger replis de -56 K€ (-0,8%) de budget à budget, pour s'établir à 7 132 K€. Elles se répartissent de la manière suivante :

✓ L'achat de matières et fournitures : 1 867 K€ :

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 Provisoire	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 188	6 842	7 132	-56	-0,8%
Achat de matières premières et fournitures (26,2 %)	1 886	1 832	1 867	-19	-1,0%
- Electricité et gaz	1 059	1 048	1 064	5	0,5%
- Autres fluides (eau, combustibles, carburant)	170	165	168	-2	-1,3%
- Autres achats et fournitures	657	618	636	-21	-3,2%

Nous retrouvons sous cette appellation les dépenses de fluides (électricité, gaz, eau, combustible, carburant). Celles-ci représentent 15 % du chapitre.

Après une baisse significative de la facture énergétique ces deux dernières années (-237 K€ en 2024 et -254 K€ en 2025), grâce à l'évolution favorable des prix et aux investissements réalisés dans le cadre du plan climat, la facture énergétique devrait rester stable en 2026.

La consommation énergétique pour 2026 est estimée à la baisse (estimations de -2 % sur l'électricité des bâtiments et -10 % sur l'éclairage public). De plus, la Ville ne devrait pas subir de hausse importante de prix de l'énergie, notamment grâce aux différents contrats négociés récemment tel que le contrat de performance énergétique permettant de bénéficier d'un prix fixe du gaz depuis le mois de juin 2025.

Néanmoins, l'impact de ces gains est neutralisé par l'augmentation de l'accise sur le gaz (+ 6 %), l'augmentation des contributions aux certificats d'économie d'énergie (+ 65 % pour le gaz, + 58 % pour l'électricité >36k Va et + 28 % pour l'électricité <36 kVa). De plus, une nouvelle taxe sur les Certificats de Production de Biogaz est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Les autres fluides tels que l'eau, les combustibles et le carburant devraient rester stables. En détail, nous retrouvons 50 K€ projetés pour les factures d'eau et 118 K€ pour le carburant et autres combustibles.

Les autres achats de fournitures s'établissent à 642 K€ au budget primitif 2026. Ils sont projetés en légère baisse par rapport au budget total 2025 (- 21 K€, -3,2 %), en effet, ils s'insèrent dans une volonté de gestion rigoureuse afin d'assurer la continuité du service public dans des conditions maîtrisées. À titre d'exemple nous retrouvons les fournitures scolaires (82 K€), les fournitures d'entretien (74 K€), les fournitures liées à la maintenance des bâtiments (68 K€), les fournitures liées à l'entretien et la maintenance des véhicules (40 K€) ou les vêtements de travail et protections individuelles (47 K€).

✓ Les services extérieurs : 4 059 K€ :

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 Provisoire	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 188	6 842	7 132	-56	-0,8%
Services extérieurs (56,9 %)	4 170	3 938	4 059	-110	-2,6%
- Restauration scolaire, péri et extrascolaire	1 356	1 287	1 331	-25	-1,8%
- Prestations d'animation et manifestations	250	250	245	-5	-0,02
- Entretien, réparation et maintenance	1 286	1 239	1 288	1	0,1%
- Locations et charges locatives	299	250	272	-26	-8,8%
- Assurances	203	200	209	6	2,8%
- Autres frais divers	776	712	714	62	7,9%

1 331 K€ sont inscrits pour la prise en charge de repas dans le cadre du marché de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Si ce montant est en diminution de 25 K€ par rapport au budget total 2025, il évolue à la hausse par rapport au montant payé en 2025 (+ 44 K€). Cette augmentation s'explique principalement en raison de la révision annuelle des prix prévue au contrat, mais surtout en raison de la hausse de la fréquentation des structures, avec notamment l'impact en année pleine de l'ouverture de 4 nouvelles classes, et l'augmentation des capacités de 56 places supplémentaires en accueil de loisirs (Ecole du Centre). L'augmentation des rationnaires est estimée à +118 élèves en moyenne par jour depuis septembre 2025. Il est rappelé que l'augmentation du coût du repas sera, une nouvelle fois, intégralement pris en charge par la Ville afin de préserver le pouvoir d'achat des familles.

Il est par ailleurs prévu 245 K€ au titre des prestations payées par la Ville dans le cadre des animations et des manifestations qu'elle organise.

L'enveloppe allouée à l'entretien, la réparation et la maintenance des différents parcs de la Ville demeure stable pour atteindre 1 288 K€ (1 286 K€ au budget 2025). Sur ce montant, nous retrouvons notamment 233 K€ pour l'entretien des terrains et espaces verts, 437 K€ fléchés sur des opérations liées aux bâtiments municipaux. Par ailleurs, 63 K€ seront

consacrés à l'entretien des matériels roulants et 110 K€ à l'entretien des autres biens mobiliers, dont 60 K€ dédiés aux extincteurs, aux blocs autonomes d'éclairage de sécurité et aux défibrillateurs. L'enveloppe prévue pour les contrats de maintenance s'élève à 402 K€, dont 226 K€ pour les infrastructures ou solutions numériques.

La prise en charge des loyers et charges locatives est estimée pour sa part à 272 K€, avec en détail :

- Le montant dédié aux loyers s'élève à 149 K€, dont 47 K€ pour la location du Hall de la SIG, 75 K€ pour la location à Habitat de l'III de la Licorne (espace des Aînés) et 25 K€ pour la location des locaux de la crèche familiale auxquels ont été appliquée une hausse relative aux révisions annuelles des loyers (+4 K€ au total)
- 72 K€ ont été estimés pour les différentes charges de copropriété. Une provision d'augmentation entre 2% et 4% a été appliquée en fonction du local. Le montant facturé en 2025 s'élevait à 50 K€, une hausse de 22 K€ est ainsi appliquée en raison d'une régularisation d'années antérieures impactera l'exercice 2026.
- Les évènements organisés par la Ville et le soutien aux associations nécessitent d'engager des frais de location dont des locations de nacelles, de toilettes ou de sonorisation. Des locations ponctuelles sont également nécessaires pour permettre aux équipes techniques d'assurer leurs missions (fontaines de nettoyages, bennes, véhicules). Toutes ces locations représentent un coût pour la Ville évalué à 51 K€.

Les frais d'assurances représentent 209 K€. Après deux années d'importante augmentation liée au renouvellement des contrats dans un contexte de tension assurantiel, le montant des cotisations augmente de 6 K€ par rapport au budget 2025 en raison de l'application des indices annuels de révision des contrats et de l'achat de véhicules supplémentaires en fin d'année 2025. En détail, nous retrouvons :

- Dommages aux biens et cyber-risques : 103 K€ (- 3 K€, - 3 %)
- Flotte automobile : 79 K€ (+ 4 K€, + 5,3 %)
- Responsabilité civile : 27 K€ (+5 K€, + 23 %)

Enfin, les autres frais divers s'élèvent à 714 K€, ils sont revus à la baisse de 62 K€ (-7,9 %) en cohérence avec les montants des prestations réalisées en 2025 et le besoin réel pour 2026. Voici plusieurs exemples de frais divers :

- Des prestations liées au développement durable pour un montant de 85 K€. Cette enveloppe permet la mise en place d'actions tout au long de l'année, notamment dans le cadre des Rendez-vous du climat, des formations anti-gaspillage en restauration scolaire ou encore des actions de collecte de biodéchets dans les cantines et les marchés. Cette enveloppe permet également de bénéficier d'un accompagnement et d'un audit pour la certification ISO 14001.

- Des prestations de vérifications d'un certain nombre d'équipements électriques dont les mats d'éclairage public, ascenseurs, paratonnerres, ancrages des toitures pour 98 K€.
- Des prestations favorisant la pratique sportive dont 30 K€ pour l'organisation de la Corrida de Noël, 15 K€ pour les activités Sports-vacances ou 15 K€ pour l'intervention de l'association CADR67 dans le cadre de l'opération « Savoir rouler à vélo ».
- Des interventions sur le parc informatique, notamment en matière de cybersécurité pour un montant total de 41 K€.

✓ Autres services extérieurs : 1 104 K€

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 Provisoire	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 188	6 842	7 132	-56	-0,8%
Autres services extérieurs (15,4 %)	1 011	956	1 082	71	7,0%
- Frais d'affranchissement et de télécommunication	113	115	109	-4	-3,8%
- Frais de nettoyage des locaux	116	106	84	-32	-27,7%
- Frais de transports	85	81	208	123	144,3 %
- Frais de gardiennage	96	91	76	-20	-21,0%
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	75	65	66	-9	-11,8%
- Redevance déchets	86	86	89	3	3,2%
- Catalogues et imprimés	83	82	87	4	4,9%
- Formations et frais de colloque	89	75	101	12	13,7%
- Autres charges à caractère général	267	255	262	-5	-1,8%

Les autres services extérieurs sont évalués pour un montant de 1 083 K€, soit +72 K€ (+7,1 %) par rapport au budget 2025.

Après une baisse importante du budget alloué entre 2024 et 2025, les frais de nettoyage des locaux sont à nouveau revus à la baisse en 2026 de 32 K€ par rapport au budget total 2025. En effet, une réforme du temps de travail des agents d'entretien employés par la Collectivité (délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2024) a permis la non-reconduction de la plupart des marchés de nettoyage à compter du 1^{er} mai 2025 tout en améliorant la qualité de service attendue et les conditions d'emploi des agents municipaux concernés. Le montant des prestations de nettoyage payées est ainsi passé de 256 K€ en 2024 pour une année pleine hors réforme à 106 K€ en 2025 pour une demi-année de réforme. Pour 2026, année complète de réforme, il est prévu un montant de 84 K€.

Malgré ces économies non négligeables, les services extérieurs évoluent à la hausse. En effet, le coût des transports augmente de 123 K€, soit + 144 % en 2026 dont voici les motifs :

- L'ouverture de 4 classes supplémentaires en septembre 2026 ainsi que la création de 56 places supplémentaires en accueil de loisirs sur le site du centre depuis septembre 2025. Cette augmentation d'effectif entraîne mécaniquement une hausse des coûts des déplacements relatifs aux activités sur temps scolaire et péri-éducatif.
- L'augmentation significative des tarifs du nouveau marché de transports. Les négociations lors du renouvellement du marché de transport ont mis en exergue une hausse non négligeable des tarifs des opérateurs de transports pour les activités sur temps scolaires et périscolaires. Un aller-retour en bus sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden est passé de 67,81 € (négociier sur l'ancien marché) à 146 €. En effet, toutes les sociétés ayant répondu à l'appel d'offre répercutent le contexte inflationniste sur leurs tarifs, qu'il s'agisse des frais de structure (coût du personnel : revalorisation des minimas conventionnels des rémunérations des conducteurs), des frais matériels (coûts des véhicules et de la maintenance) ou du coût de l'énergie.

Les frais de formation des agents figurent également dans ce chapitre. Ces derniers sont en hausse de 12 K€ pour s'élever à plus de 100 K€. Cette inscription s'inscrit dans un contexte de refonte de la politique de formation des agents communaux.

Les autres dépenses de cette catégorie demeurent relativement stables par rapport au budget total 2025, avec dans le détail :

- les frais de télécommunication et d'affranchissement (109 K€, -3,8 %)
- les catalogues et imprimés dont l'impression de l'Infograff (87 K€, + 4,9 %)
- les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires (66 K€, - 11,8 %)
- les redevances déchets (89 K€, + 3,2 %)

Enfin, parmi les autres charges à caractère général, nous retrouvons les achats de spectacles pour les animations (40 K€), les frais de réceptions et cérémonies (89 K€), les frais d'annonces légales et d'insertion (14,5 K€), les cotisations (22 K€) ou les services bancaires (4,5 K€).

✓ Impôts, taxes et versements assimilés : 101 K€

Sous ce poste, nous retrouvons principalement la taxe foncière (94 K€ après revalorisation forfaitaire des bases par rapport au montant payé en 2025 de 1 %), ainsi que la taxe d'habitation (3,8 K€) payées par la Ville sur son parc privé. Nous retrouvons également les taxes et impôts sur les véhicules, notamment les cartes grises (3 K€) et les droits dus à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) ou à la Société pour la Perception de la Rémunération Equitable SPRE liées aux différents artistes intervenants lors des manifestations organisées par la Ville (21 K€).

Les charges de personnel (Chapitre 012)¹: 16 670 K€ ; + 4,7 % ; + 744 K€

La masse salariale demeure le poste de dépenses de fonctionnement structurellement le plus élevé des communes. Elle constitue donc un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement et ce d'autant plus qu'elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la masse salariale augmente chaque année. Un suivi régulier et minutieux est donc nécessaire pour intégrer les nombreuses variables et piloter finement ce chapitre budgétaire stratégique qui représente 58 % des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget.

La proposition budgétaire 2026 s'élève au global à 16 670 K€ au BP 2026, soit une évolution de + 4,7 % par rapport au Budget 2025 (+ 744 K€).

Sur cette évolution, la poursuite de la hausse des cotisations CNRACL au 1er janvier 2026 constitue un facteur mécanique d'augmentation des charges sociales avec un impact important pour la Ville. Pour mémoire, le taux de cotisation vieillesse applicable aux fonctionnaires territoriaux augmentera à nouveau de 3 points. Cette hausse, officialisée par un décret du 31 janvier 2025, sera reproduite chaque année jusqu'en 2028 pour porter la charge patronale de 31,65 % à 43,65 %. La charge supplémentaire est évaluée à 200 K€ pour 2026. Aussi, hors revalorisation des cotisations retraites, l'évolution de ce chapitre serait de + 3,4 % par rapport au réalisé 2025.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à l'augmentation de la masse salariale due aux avancements de carrière et à l'acquisition de nouvelles compétences techniques continue lui aussi de peser sur la masse salariale et ce d'autant plus qu'il n'est plus compensé par l'effet de Noria qui devient quasi nul. En effet, les tensions sur le marché de l'emploi et la nécessité de maintenir l'attractivité des emplois publics amènent à un niveau de rémunération des entrants égal, voire supérieur, à celui des sortants. Pour 2026, le GVT peut être estimé à 1,30 % (+ 210 K€).

Nous retrouvons également les effets en année pleine des postes créés en 2025 (8 agents d'entretien en mai 2025 et 2 Atsem en septembre) et l'augmentation continue des besoins pour les services périscolaires et extrascolaires qui implique le renforcement des moyens dédiés. Hors toute création de poste, et hors facteurs exogènes, on peut ainsi estimer l'augmentation de la masse salariale liée à ces facteurs à près de 400 K€ (dont la moitié pour les seules vacances nécessaires pour maintenir les taux d'encadrements des accueils collectifs de mineurs).

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire 2026 prend en compte les mesures à l'initiative de la collectivité pour favoriser le pouvoir d'achat des agents et renforcer l'attractivité de la collectivité telles la révision quadriennale de l'IFSE (4 K€) ou encore l'enveloppe annuelle dédiée au complément indemnitaire annuel (60 K€). Nous retrouvons enfin la hausse de la participation de la collectivité à la complémentaire santé des agents de la Ville conformément à la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2025 (+ 15 K€), la hausse des cotisations pour l'assurance statutaire du personnel (+ 15 K€), l'augmentation du nombre de tickets

¹ Un descriptif complet de l'évolution de ce chapitre est inséré dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2026, conformément à la réglementation en vigueur.

restaurants avec l'augmentation des postes effectivement pourvus dans la collectivité et le passage de la valeur faciale des titres à 9 € (+ 50 K€).

Enfin, une enveloppe de 48 K€ a été prévue pour l'organisation du scrutin municipal (24 K€ par tour de scrutin).

Afin de faire face à l'ensembles ces évolutions, la collectivité œuvre au quotidien à la maîtrise de l'évolution de la masse salariale, dans un cadre réglementaire contraint et avec une augmentation continue des besoins pour les services périscolaires et extrascolaires qui implique le renforcement des moyens dédiés. Il s'agit d'adapter les effectifs aux besoins opérationnels, notamment dans les secteurs en tension. Cela se traduit très concrètement par une priorisation des recrutements en fonction des besoins stratégiques et le pilotage le plus fin possible du recours à la vacance. Cette nécessaire gestion fine des ressources humaines est possible grâce à un dialogue social de qualité pour accompagner et expliquer les transformations ainsi que les mesures prises.

Enfin, il est à noter qu'un montant de 516 K€ est inscrit en recettes de fonctionnement au chapitre globalisé 013, atténuation de charge, au titre des remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux, notamment les remboursements des indemnités journalières de maladie (agents non titulaires), et les remboursements effectués par l'assureur de la Ville (agents titulaires). Il enregistre également la part agents des tickets restaurant. Ainsi, les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunérations, s'élèvent au BP 2026 à 16 154 K€.

[Les autres charges de gestion courante \(Chapitre 65\) : 4 624 K€ ; + 3,2 % ; + 141 K€](#)

Les autres charges de gestion courante représentent 16 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont inscrites pour un montant de 4 624 K€ au BP 2026. Elles sont orientées à la hausse avec une évolution de + 141 K€, soit + 3,2 % par rapport au budget 2025.

Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation de la compensation pour contrainte de service public versée par la Ville dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance (+ 176 K€).

La délégation de service public a nécessité des soutiens financiers complémentaires au conventionnement initial, notamment pour compenser les charges imprévisibles liées aux « Oubliés du Ségur » et au versement mobilité. L'impact financier de ces mesures pour la structure s'élevant à plus de 900 000 €, le soutien de la Commune est lissé sur plusieurs années. L'enveloppe de 220 000 € versée en 2025 est ainsi réinscrite en 2026 pour le même montant. Une aide financière exceptionnelle de 150 000 € est également ajoutée pour soutenir le délégataire, fragilisé par l'évolution des usages des familles depuis la crise sanitaire et par les tensions persistantes sur les métiers de la petite enfance.

Par ailleurs, le montant versé à la SPL l'Illiade dans le cadre de la délégation de service public relative à l'exploitation de l'Illiade et de la Villa s'élève à 2 050 K€, soit une diminution de 45 K€ par rapport au montant versé en 2025. L'enveloppe annuelle dédiée à la politique

d'animation de la Ville déléguée à la SPL est ainsi reconduite, l'évolution s'expliquant par l'enveloppe exceptionnelle accordée en 2025 pour l'organisation d'événements uniques (dixième anniversaire de la Villa, ect.). Pour rappel, ce plafond a été revu à la hausse par avenant en octobre 2025 afin de tenir compte de nouvelles dépenses nécessaires à l'exécution de la délégation de service public telles que l'organisation des Fêtes de l'Automne et le recrutement d'un Directeur général.

La subvention allouée au CCAS est inscrite au budget primitif à hauteur de 230 K€, soit 8% de plus qu'au budget 2025 pour tenir compte des besoins de l'établissement.

L'enveloppe prévisionnelle des subventions allouée aux associations dans le cadre du BP 2026 s'élève à 558 K€, soit un montant relativement stable par rapport au budget 2025 (+ 4 K€, + 0,8 %). Voici le détail les autres subventions inscrites ainsi que leurs évolutions par rapport au budget total 2025 :

- Subventions sportives : 235 K€ (+ 7 K€, + 3,2 %). Cette enveloppe retranscrit la volonté de la Ville de renforcer les partenariats déjà existants. La Ville a par exemple signé une convention pluriannuelle avec la SIG définissant les modalités de participation de la Ville pour les saisons 2025/2026 à 2027/2028.
- Subventions au Groupement d'actions sociales / CNAS : 70 K€ (montant identique)
- Subvention à l'amicale du personnel : 57 K€ (montant identique)
- Subventions pour la jeunesse : 45 K€ (montant identique)
- Subventions aux crèches, écoles, périscolaires, actions éducatives: 49 K€ (+ 700 €)
- Subventions pour le développement social urbain : 19 K€ (- 2 200 €)
- Subventions culturelles : 10 K€ (montant identique)
- Autres subventions : 73 K€ (montant identique). Cette enveloppe comprend notamment les subventions à l'APAVIG ainsi qu'à diverses associations qui contribuent à renforcer le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations locales d'envergure telles que les Fêtes de l'III, la Corrida de Noël, la Fête de la Musique ou encore le Messti.

Au sein de ce chapitre, figurent également les dépenses relatives aux fonctions d'élus (indemnités de fonction, frais de missions et déplacements et cotisations, formations). Le montant dédié s'élève à 345 K€, soit 8 K€ de plus qu'au budget total 2025.

Enfin, un dernier poste de dépense retrace les droits d'exploitations et les licences des solutions informatiques. A titre d'exemple, sont retracés les abonnements au service Néocity (solution permettant de favoriser et faciliter la participation citoyenne et les échanges

d'information entre les habitants et les services de la commune). Le montant total dédié s'élève à 189 K€, soit - 11 K€ par rapport au budget total 2026. Cette planification s'insère dans une démarche de maîtrise du périmètre applicatif de la collectivité.

Voici le récapitulatif du chapitre :

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 Provisoire	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	4 483	4 474	4 624	141	3,2%
- Subvention à la SPL L'Illiad	2 095	2 095	2 050	-45	-2,1%
- Subventions DSP structures petite enfance	1 096	1 096	1 272	176	16,1%
- Subvention au CCAS	222	222	230	8	3,5%
- Autres subventions versées	554	551	558	4	0,8%
- Indemnités des élus, cotisations et formations	337	327	345	8	2,5%
- Droits d'utilisation de l'informatique en nuage	200	200	189	-11	-5,4 %
- Autres charges de gestion courante	12	12	10	-2	-17,4 %

Atténuation de produit (Chapitre 014) : 45 K€ ; - 67,6 % ; - 93 K€

Ce chapitre comptabilise le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 45 K€ (stable).

En 2025, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) a été instauré afin de faire contribuer les collectivités à l'effort national de redressement des finances publiques. Le projet de loi de finances pour 2026 fait passer le montant dédié d'1 milliard d'euros à 740 millions d'euros et exonère entièrement les collectivités de ce dispositif. L'impact de cette exonération s'élève à 93 K€ pour la Commune.

Les Charges financières (Chapitre 66) : 40 K€ ; - 13,8 % ; - 6,4 K€

Les charges financières sont orientées à la baisse (-6 K€). En effet, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté, les intérêts des deux emprunts en cours évoluent de manière décroissante.

Nous retrouvons ainsi un emprunt dit « Intracting » contracté en 2024 auprès de la Banque des Territoires ciblé sur la transition écologique avec la modernisation de l'éclairage public, pour lequel l'amortissement est réalisé par annuité constante avec une part croissante du capital remboursé et une part décroissante des intérêts. Les intérêts 2025 s'élevaient à 27 K€ et ceux versés en 2026 s'élèvent à 25 K€.

Nous retrouvons également un second emprunt contracté en 2015 auprès de la Caisse Française de financement local, pour lequel l'amortissement est réalisé par échéance

constante avec une part fixe du capital remboursé, les intérêts étant calculés sur le capital restant dû. Les intérêts 2025 s'élevaient à 19,4 K€ et ceux versés en 2026 s'élèvent à 14 K€.

Les Charges Spécifiques (Chapitre 67) : 5 K€ ; - 88,6 %, - 39 K€

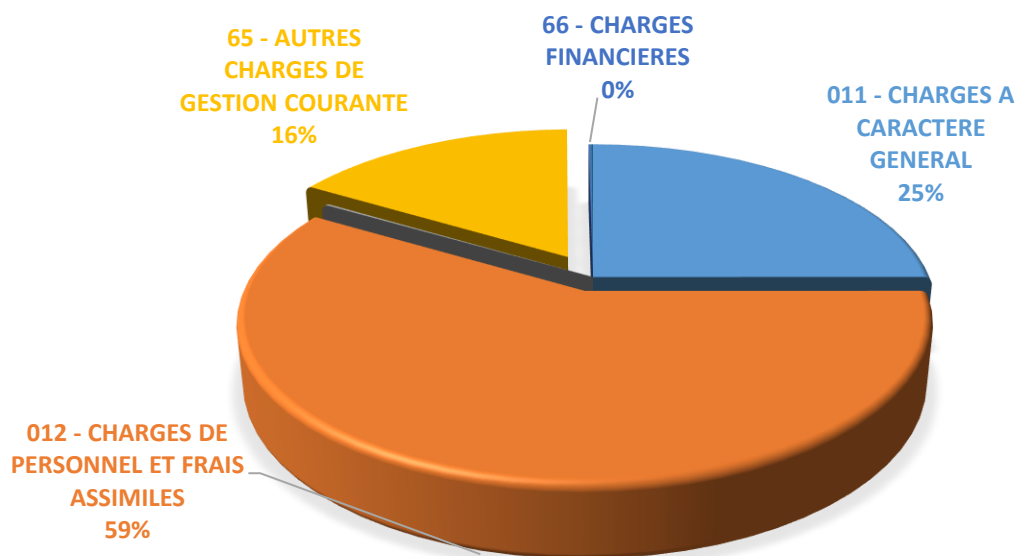
Les charges spécifiques, anciennement charges exceptionnelles sont devenues marginales depuis le changement de nomenclature comptable (passage de la M14 à la M57). Une provision de 5 K€ est inscrite concernant les titres annulés sur exercices antérieurs (25 K€ au budget total 2024). En 2025, une régularisation exceptionnelle de 34 K€ avait impacté ce chapitre dont la contrepartie figure en recettes au chapitre 70.

Les Dotations aux provisions (Chapitre 68) : 25 K€ ; - 24,2 % ; - 8 K€

Les provisions sont des opérations destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un événement survenu ou en cours, et l'échéance de la sortie de ressources ou le montant sont évaluables avec une approximation suffisante. Ainsi, la provision permet d'anticiper de futures charges pour la Ville et de respecter les principes de prudence et de sincérité des comptes.

Depuis la mise en place d'un régime de provision à la Ville en 2023, une réévaluation des risques est effectuée chaque année. Pour 2026, la prévision s'établit à 25 K€. Elle permettra ainsi d'assurer les opérations de constatations d'éventuelles dotations complémentaires sur les trois types de risques identifiés (risques relatifs aux comptes épargnes temps, risques attenants aux litiges et contentieux, risques liés aux créances douteuses).

DISTRIBUTION DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT AU BP 2026



► Les recettes réelles de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 31 545 K€. Il progresse de + 1,8 %, soit + 544 K€ par rapport au budget total 2025. Les recettes de gestion progressent également avec une évolution de + 2 % par rapport au budget total 2025, soit + 616 K€.

Les Produits des services et du domaine (Chapitre 70) : 1 941 K€ ; + 4,8 % ; + 88 K€ ;

Ce chapitre progresse de 88 K€ (+ 4,8 %) par rapport au budget total 2025 pour atteindre 1 941 K€ au BP 2026. Il représente 6,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 Provisoire	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
Produit des services (Chap. 70)	1 853	1 785	1 941	88	4,8%
Redevances familles : périscolaires, centres de loisirs, restauration scolaire, centre socio-culturel	1 287	1 210	1 403	116	9,0%
Redevances d'occupation du domaine public et locations	272	288	276	4	1,4%
Récupération de charges	214	211	180	-34	-16,0%
Autres produits des services : concessions cimetières, vente d'électricité, régie publicitaire Infograf	80	77	83	3	3,5%

Nous retrouvons ainsi 1 403 K€ relatifs aux participations des usagés aux divers services proposés par la Ville. Ces dernières progressent de manière dynamique en raison de la progression des effectifs fréquentant les différentes structures d'accueil (+ 116 K€, + 9%).

Les redevances d'occupation du domaine public sont prévues à hauteur de 288 K€ (+ 4 K€, + 1,4 % par rapport au budget 2025). Ces dernières concernent notamment les sites de la gravière et du parc solaire Lacustre (190 K€), la cuisine de la salle des fêtes (49 K€), la crèche familiale (20 K€), le tennis club (11 K€) et la Villa (2,5 K€).

Les récupérations de charges liées à l'occupation du parc privé de la Ville s'élèvent à 180 K€. Cette inscription est en baisse de 34 K€ en raison d'une régularisation exceptionnelle intervenue en 2025.

Enfin, d'autres produits sont inscrits pour un montant de 83 K€ (-3 K€, -3,5 %) et concernent les services suivants :

- Les publicités publiées dans l'Infograff : 55 K€ (+ 5 K€, + 10%) ;
- Les concessions de cimetière : 24 K€ (+4 K€, +20%) ;
- La vente d'électricité : 3,8 K€ (-6 K , -62 %) ;

Produit Fiscal (Chapitre 731 et 73) : 24 379 K€ ; + 1,2 % ; + 286 K€ ;

Ces deux chapitres² représentent 77 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils évoluent de + 286 K€, soit + 1,2 % de budget à budget.

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 Provisoire	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
Produit fiscal (Chap.73+731)	24 092	24 181	24 379	286	1,2%
Impôts directs locaux	16 180	16 156	16 215	35	0,2%
Dotation de solidarité communautaire	407	407	688	281	69,1%
Attribution de compensation	5 272	5 272	5 272	0	0,0%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 000	1 138	1 000	0	0,0%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	600	586	600	0	0,0%
Fond de péréquation intercommunal et communal	298	298	298	0	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure	130	137	130	0	0,0%
Droits de place	117	96	85	-32	-27,4%
Autre produit fiscal	88	90	90	2	2,6%

² La nomenclature M 57 distingue un chapitre 731 retraçant les recettes issues de la fiscalité directe locale, et un chapitre 73 retraçant les autres recettes fiscales. Il est proposé d'analyser les évolutions sur l'ensemble du chapitre 73.

Le produit des impôts directs locaux serait peu dynamique avec une évolution de + 35 K€ de budget à budget. Le montant budgété pour 2026 s'élève à 16 215 K€, soit 15 969 K€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 54 K€ pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 192 K€ pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. **Pour mémoire et conformément aux engagements pris, il n'y aura aucune augmentation des taux d'imposition en 2026.** Ainsi, les facteurs expliquant les évolutions de ces produits sont :

- **La revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+85 K€)** : Depuis 2018, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est désormais égal au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Ce dernier a connu un taux de variation, entre novembre 2024 et novembre 2025, de + 0,8 %. Pour mémoire, l'évolution de ce coefficient était de 1,7 % en 2025 et 3,9 % en 2024. Cette revalorisation a été appliquée aux bases des locaux d'habitations, dépendances et locaux commerciaux non révisés et son impact sur le montant de taxe foncière perçu est estimé à + 106 K€ (coefficient correcteur inclus).
- **La revalorisation des bases fiscales des locaux commerciaux (+60 K€)** : Depuis la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux de 2017, les bases d'imposition de ces locaux sont fixées par des grilles tarifaires départementales. Tous les ans ces grilles sont actualisées de façon à coïncider avec la réalité du marché locatif. Ainsi, chaque année, un coefficient départemental est appliqué, pour 2026, ce coefficient est égal à 1,6 %. L'impact de cette revalorisation sur le montant de taxe foncière perçu est estimé à + 70 K€. Un dispositif de lissage a été mis en place à la suite de cette réforme afin d'introduire une progressivité dans ses effets. Le montant reversé à la collectivité au titre de ce lissage s'élevait à 52 K€ en 2023, 35 K€ en 2024 et 15 K€ en 2025. Pour 2026, dernière année d'application, il est estimé à 10 K€, soit - 5 K€.
- **Le retour à imposition des exonérations pour constructions nouvelles (+ 80 K€)** : Conformément à l'article 1383 du Code Général des Impôts, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent leur achèvement. La Commune, dans une délibération du 23 septembre 2021, a limité cette exonération à 40 % de la base imposable. Pour 2025, le montant de taxe foncière exonérée pendant 2 ans (c'est-à-dire en 2024 et 2025) revenant à imposition est estimé à 82 K€.
- **Nouvelles bases locatives communiquées par les services fiscaux (+ 56 K€)** : Chaque année, toutes les mises à jour des valeurs locatives cadastrales servant de base au calcul de l'impôt sont recensées et partagées en Commission Communale des Impôts Directs. Il peut s'agir de constructions, de démolitions ou de modification de critères d'évaluations. Cette année, le service des impôts fonciers a communiqué plus de 200 K€ de bases fiscales supplémentaires, correspondant à **56 K€** de recettes supplémentaires.
- **Evolution des valeurs locatives de la THRS (+ 14 K€)** : Une évolution + 0,8 % a été prise en compte pour estimer un montant de taxe d'habitation sur résidences secondaires à hauteur de 192 K€.

A contrario la Ville a enregistré des rôles complémentaires et supplémentaires en 2025 (260 K€), qui sont par nature imprévisibles. Dès lors ils ne sont pas réinscrits au BP 2026.

La dotation de solidarité communautaire a été instituée en 2021 par l'Eurométropole de Strasbourg. Elle vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres. Le montant voté par l'Eurométropole de Strasbourg le 19 décembre 2025 pour 2026 s'élève à 14 617 K€. Il est réparti entre les communes membres en fonction de 3 critères : le revenu par habitant, le potentiel fiscal³ et l'effort fiscal⁴. Jusqu'à présent, le montant perçu par la Ville se situait entre 400 K€ et 420 K€ (407 K€ en 2025 et 409 K€ en 2024).

Le critère du potentiel fiscal dispose d'un seuil d'exclusion à 110 % de la moyenne des communes membres. En l'espèce, jusqu'alors, Illkirch-Graffenstaden dépassait ce seuil et était ainsi exclu de cette part. Il s'avère que le potentiel fiscal 2025 de la Ville pris en compte pour la répartition de la dotation 2026 est en dessous de ce seuil et permet à la Ville de bénéficier pour la première fois de cette part. En outre, le montant attribué à Illkirch-Graffenstaden pour 2026 s'élève ainsi à 688 K€, soit 281 K€ de plus qu'en 2025. Néanmoins, cette part supplémentaire perçue par la Ville ne peut pas être considérée comme pérenne. En effet, le potentiel fiscal d'Illkirch-Graffenstaden pour 2025 représente 109,9 % de la moyenne des communes membres, soit dans la limite haute de l'éligibilité.

Le montant perçu relatif aux droits de place varie en fonction du nombre d'autorisations d'occupation du domaine public accordées pour l'installation de terrasses, stands, manèges, mais également pour les aménagements de chantier (grues, nacelles, véhicules, échafaudages). Pour 2026, le montant proposé au Budget Primitif s'élève à 85 K€.

Concernant les autres recettes suivantes, le montant budgété en 2025 a été reconduit :

- L'attribution de compensation, résultant de la fiscalité économique transférée à l'Eurométropole de Strasbourg, a été votée le 19 décembre 2025 par l'EPCI. Aucune charge supplémentaire n'a été transférée, le montant est ainsi inchangé et s'élève à 5 272 K€.
- Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe s'appliquant aux mutations immobilières à titre onéreux, est maintenu, dans un souci de prudence, à 1 000 K€. Il en est de même pour la taxe sur la consommation d'électricité reconduite à hauteur de 600 K€ et la taxe locale sur la publicité extérieure de 130 K€.

³³ le potentiel fiscal est un indicateur qui permet d'évaluer le niveau "théorique" de richesse fiscale d'une collectivité (cf. article L. 2334-4 du code général des collectivités locales (CGCT)). Il est mesuré en appliquant les taux moyens nationaux d'imposition aux bases fiscales de la collectivité. Ces produits concernent uniquement les impôts pour lesquels les taux sont fixés par la collectivité. Ainsi, on calcule les recettes qu'obtiendrait la collectivité si elle appliquait aux habitants et entreprises de son territoire les taux moyens nationaux. Sont également prises en compte, les recettes effectives de la collectivité concernant les impôts dont le taux est fixé par l'État. Cet indicateur permet de comparer les collectivités entre elles et il est utilisé dans les calculs permettant de vérifier l'éligibilité d'une commune à diverses dotations de fonctionnement ou fonds de péréquation

⁴ L'effort fiscal de la commune est un indicateur permettant de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de celle-ci. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux et les bases brutes de fiscalité de la Collectivité. Cet indicateur est surtout utilisé dans le calcul des dotations de péréquation.

- Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est inscrit pour un montant de 298 K€, aucune évolution réglementaire ou conjoncturelle ne laissant présager une sortie du dispositif en 2026. En cas de perte d'éligibilité, le mécanisme de garantie de sortie progressive, fixé à 90 %, 70 %, 50 % puis 25 % du reversement de l'année N-1, assurerait un plancher minimal de ressources évalué à 276 K€ pour 2026.
- Le montant de taxe sur les pylônes électriques est révisé annuellement proportionnellement à la variation, constatée au niveau national du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (N-2 à N-1). Le coefficient pour l'année 2025 s'est élevé à + 5,23 % ce qui a permis d'augmenter le montant perçu pour les 27 pylônes concernés à 87,3 K€ en 2025. Par prudence, ce montant a été reconduit à l'identique.

Les dotations et participations reçues (Chapitre 74) : 229 K€ ; + 6,0 % ; + 229 K€ ;

Les dotations et participations reçues sont prévues pour un montant de 40 079 K€, elles évoluent à la hausse de 119 K€ par rapport au montant budgété en 2025. Ce chapitre représente 12,9 % des recettes réelles de fonctionnement.

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 Provisoire	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
Dotations et participations reçues (Chap. 74)	3 850	4 192	4 079	229	6,0%
Participation CAF	1 157	1 284	1 276	119	10,2%
Dotation forfaitaire	918	917	825	-93	-10,1%
Dotation de solidarité urbaine	437	440	462	25	5,8%
Compensation pertes fiscales	949	1 155	1 154	205	21,6%
Autres dotations et participations	389	396	362	-27	-6,9%

Nous retrouvons notamment :

- La dotation forfaitaire pour un montant de 825 K€. Cette dernière est orientée défavorablement afin de tenir compte du mécanisme d'écêtement visant à financer l'évolution de l'enveloppe de la DGF au niveau global, notamment la revalorisation des dotations de péréquation et la hausse mécanique liée à la part population (baisse de 103 K€ déjà constatée en 2025).
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) pour un montant de 462 K€. Contrairement à la dotation forfaitaire, la DSU est prévue en hausse avec une évolution de 5,8 % (+ 25 K€), afin de tenir compte de sa revalorisation dans la Loi de Finances pour 2026.

La participation de la Caisse d'Allocation Familiale est inscrite pour un montant de 1 276 K€, soit une évolution de +119 K€ de budget à budget (+10,2 %) afin de la faire coïncider avec l'activité réelle et au montant réellement perçu en 2025.

Les compensations pour pertes fiscales sont perçues au titre de la compensation de plusieurs mesures fiscales dont la taxe sur les logements vacants, l'exonération de taxe foncière de 30 % pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou l'abattement de taxe foncière de 50 % sur les valeurs locatives des locaux industriels.

La Loi de finances 2026 introduit bien une nouvelle mesure de ponction sur les communes et EPCI. En effet, à compter de 2026, la compensation versée aux collectivités du bloc communal pour l'abattement de 50 %, mis en œuvre depuis 2021 sur les valeurs locatives des établissements industriels, applicable à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et à la cotisation foncière des entreprises (CFE), sera réduite de 19,3 % (contre 25 % dans le PLF 2026, soit une baisse de recettes évaluée à 789 M€ pour les communes et EPCI concernés.

En fonction des modalités de sa mise en œuvre, ce dispositif pourrait représenter un manque à gagner pour la ville important. Ce montant devrait néanmoins être en partie neutralisé par la progression mécanique des autres compensations ou recettes fiscales. Un point complet sur l'ensemble des notifications liées à la fiscalité locale sera fait sur les chiffres définitifs afin de pouvoir ajuster le budget le cas échéant lors d'une future décision modificative du budget.

A contrario, une nouvelle compensation correspondant au recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été perçue en 2025 pour un montant de 174 K€, conformément à l'article 110 de la Loi de finances pour 2025. Une inscription du même montant a ainsi été inscrite au budget 2026, ce qui explique la hausse des compensations au BP 2026.

D'autres dotations de l'état sont retracées au sein de ce chapitre dont les dotations pour titres sécurisés (22 K€) ou le fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (70 K€).

Enfin, les participations habituelles d'autres partenaires ont été inscrites au budget primitif 2026 dont différents fonds de concours de la Collectivité Européenne d'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg en soutien à l'enseignement artistique.

[Les Autres produits de gestion courante \(Chapitre 75\) : 622 K€ ; + 5,2 % ; + 31 K€ ;](#)

Les produits des immeubles sont envisagés à un montant relativement stable pour s'établir à 413 K€ (+9 K€). Les recettes liées aux récupérations de charges auprès de la SPL l'Illiade sont également plutôt stable, mais en baisse de 10 K€. Enfin, les autres produits de gestion courante représentent des produits exceptionnels difficiles à prévoir tels que des dons, des subventions exceptionnelles (par exemple la subvention ES pour le trophée de la transition énergétique perçue en 2024) ou des ventes de certificats d'économie d'énergie. Ils sont en progression de 32 K€ par rapport au BP 2026 afin de tenir compte du réalisé 2025.

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 provisoire	BP 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	592	704	622	31	5,2%
Revenus des immeubles (dont baux emphytéotiques)	404	424	413	9	2,2%
Récupération de charges SPL	170	170	160	-10	-5,9%
Autres récupérations de charges	0	0	0	0	
Remboursement de sinistres	15	15	15	0	0,0%
Autres produits de gestion courante	3	95	35	32	1093,1%
Remboursement frais de personnel (Chap. 013)	535	550	516	-19	-3,5%
Recettes de gestion	30 921	31 413	31 537	616	2,0%

Les produits financiers (Chapitre 76) : 5 K€

Nous retrouvons sous ce chapitre les dividendes perçus par la Ville au titre des participations qu'elle détient dans certains organismes, notamment Electricité de Strasbourg Réseaux.

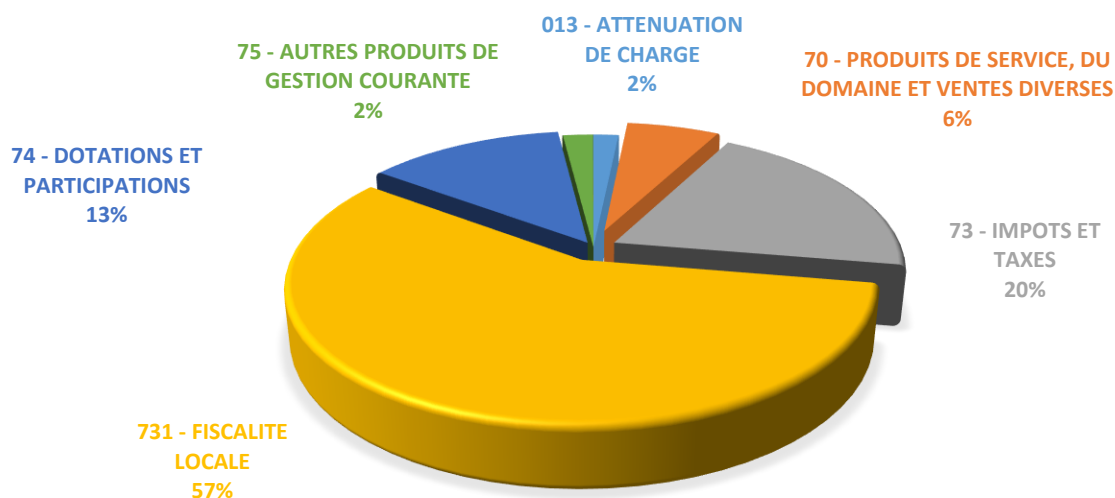
Les produits spécifiques (Chapitre 77) : 1 K€

Nous retrouvons sous ce chapitre les produits exceptionnels qui demeurent marginaux en 2026.

Les reprises sur dépréciations et provisions (Chapitre 78) : 2 K€

Les provisions sont des opérations destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un événement survenu ou en cours, et l'échéance de la sortie de ressources ou le montant sont évaluables avec une approximation suffisante. Ainsi, la provision permet d'anticiper de futures charges pour la Ville et de respecter les principes de prudence et de sincérité des comptes. Depuis la mise en place d'un régime de provision à la Ville en 2023, une réévaluation des risques est effectuée chaque année. Pour 2026, une enveloppe de 2 K€ est inscrite, elle permettra ainsi d'assurer les opérations de constatations d'éventuelles reprises de provisions relatives aux trois types de risques identifiés (risques relatifs aux comptes épargnes temps, risques attenants aux litiges et contentieux, risques liés aux créances douteuses).

DISTRIBUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT AU BP 2026



► *Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement*

Pour mémoire, par opposition aux opérations dites réelles, les opérations d'ordre n'entraînent ni encaissement, ni décaissement de trésorerie. Il s'agit d'écritures comptable. Les opérations d'ordre budgétaire font intervenir deux comptes budgétaires, l'un en dépenses, l'autre en recettes, appartenant ou non à la même section du budget.

Les dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement du budget 2022 comportent deux chapitres de dépenses.

Le virement à la section d'investissement (CHAPITRE 023) : 7 590 K€ ;

Il représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement, une fois pris en charge les dépenses d'amortissement. Il s'établit à 7 590 K€ au BP 2026 contre 3 775 K€ au BP 2025. En 2026, conformément à la stratégie financière décidée visant à financer les investissements par l'excédent disponible, il est très largement constitué du résultat de fonctionnement 2025 reporté. La stricte contrepartie se retrouve en recettes dans la section d'investissement.

Opérations d'ordre de transferts entre sections (Chapitre 042) : 2 360 K€ en dépenses et 10 K€ en recettes.

Ce chapitre comptabilise, en dépenses, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 2 500 K€. La stricte contrepartie se retrouve en recettes dans la section d'investissement.

Ce chapitre comptabilise, en recettes, des reprises de subventions transférables pour un montant total de 9 K€. La stricte contrepartie se retrouve en dépenses dans la section d'investissement.

III. La section d'investissement

► *Vue d'ensemble de la section d'investissement*

Au Budget Primitif 2026, le total des dépenses d'investissement et des recettes d'investissement, après reprise anticipée des résultats et après des restes à réaliser 2025, s'équilibrent à un montant de 18 076 K€.

Récapitulatif des dépenses de la section d'investissement

DEPENSES	Proposition 2026	Restes à réaliser	Total dépenses BP 2026
201402 - ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMAN		204 772,14	204 772,14
201901 - HALL DES SPORTS	6 000 000,00		6 000 000,00
201903 - MAISON DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS	200 000,00		200 000,00
201904 - RENOVATION ET EXTENSION DE LA FAIG	1 200 000,00		1 200 000,00
202104 - TERRAIN CRIG		173 863,99	173 863,99
202101 - REQUALIFICATION DU SECTEUR SCHLOSSMATT	50 000,00		50 000,00
202105 - FORUM		43 214,89	43 214,89
202402 - VIDEOPROTECTION	530 000,00		530 000,00
202501 - INFRASTRUCURE INFORMATIQUE DU PÔLE RESSOURCES	200 000,00		200 000,00
202503 - AIRE DE JEUX GIRLENHIRSCH	150 000,00		150 000,00
20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES	128 000,00	109 850,54	237 850,54
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	80 100,00	19 450,15	99 550,15
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 077 400,00	741 001,55	2 818 401,55
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	236 000,00	738 288,22	974 288,22
SOUS-TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	10 851 500,00	2 030 441,48	12 881 941,48
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	442 500,00	284,72	442 784,72
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			0,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES FINANCIERES	442 500,00	284,72	442 784,72
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 294 000,00	2 030 726,20	13 324 726,20
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	10 000,00		10 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00		1 000 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 010 000,00	0,00	1 010 000,00
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 741 693,65		3 741 693,65
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	16 045 693,65	2 030 726,20	18 076 419,85

Récapitulatif des recettes de la section d'investissement

RECETTES	Proposition 2026	Restes à réaliser	Total recettes BP 2026
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 459 803,84		3 459 803,84
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	442 333,89	3 219 616,01	3 661 949,90
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	5 000,00		5 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	3 907 137,73	3 219 616,01	7 126 753,74
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 589 666,11		7 589 666,11
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	2 360 000,00		2 360 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00		1 000 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	10 949 666,11	0,00	10 949 666,11
001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	0,00		0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 856 803,84	3 219 616,01	18 076 419,85

► *Les dépenses et recettes réelles d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement

Le montant total des nouvelles dépenses réelles d'investissement atteint 11 294 K€. Avec les restes à réaliser 2025, ce montant se porte à 13 325 K€

Les dépenses d'équipement représentent 96 % des nouvelles inscriptions 2026 en dépenses réelles d'investissement. Il s'agit d'études, de travaux, d'aménagements ou de subventions réalisés sur le patrimoine de la collectivité. Près de 11 M€ sont prévus au budget primitif 2026. Après ajout des restes à réaliser, 12,9 M€ de dépenses d'équipement sont prévues en 2026.

La liste complète des investissements projetés sur 2026 figure en annexe du présent rapport.

À ces dépenses viennent s'ajouter d'autres dépenses d'investissement que sont le remboursement du capital de la dette pour un montant de 440 K€, et d'autres dépenses moindres pour un montant de 3 K€.

Les recettes réelles d'investissement

Les nouvelles inscriptions 2026 en recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 907 (7 127 K€ avec les restes à réaliser 2025), dont

- 442 K€ relatifs aux subventions d'investissement à percevoir des partenaires institutionnels de la Ville. À ce montant, s'ajoutent des restes à réaliser d'un montant de 3 220 K€ relatifs aux subventions à percevoir notamment pour les travaux du Hall des sports, de l'école Adelaïde Hautval, du Forum de l'III, de travaux de modernisation

de la crèche des vignes ou encore pour l'étude menée sur les Halles gourmandes (bâtiment 1922).

- 772 K€ relatifs au FCTVA, fonds destiné à compenser la charge de TVA sur les dépenses d'investissement des collectivités⁵.
- 135 K€ relatifs à la taxe d'aménagement, montant relativement stable d'une année à l'autre et difficile à estimer car il dépend du nombre de constructions, d'aménagements et de changements de destinations des locaux sur le territoire.
- 5 K€ de cautionnement relatif aux cautionnements perçus.

► *Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement*

Nous retrouvons en section d'investissement la contrepartie en recettes des dépenses d'ordre de fonctionnement, qui constitue ainsi l'autofinancement de la ville, à savoir :

Le Virement de la section de Fonctionnement (Chapitre 021) : 7 590 K€

Il représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement, une fois prises en charge les dépenses d'amortissement. Il ne fait pas l'objet d'une exécution budgétaire, mais seulement d'une prévision. En 2026, ce montant est très largement constitué par le résultat de fonctionnement 2025 repris par anticipation.

Opérations d'ordre de transferts entre sections (Chapitre 040) : 2 360 K€

Ce chapitre comptabilise en dépenses les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Opérations d'ordre de transferts entre sections (Chapitre 041) : 1 000 K€

Nous retrouvons également une inscription de 1 000 K€ en dépenses et en recettes sous le chapitre globalisé codifié 041, et intitulé mouvements d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de deux inscriptions prévisionnelles qui permettront de procéder aux écritures comptables nécessaires aux traitements des avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés relatifs aux opérations d'investissement d'envergure. Il s'agit également d'écritures de transfert entre deux chapitres afin de comptabiliser une « immobilisation en cours » du chapitre 23 à une « immobilisation terminée » au chapitre 20.

⁵ Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une attribution versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Depuis le 1er janvier 2015, le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées.

III. Le tableau financier du budget primitif 2026

► Les principaux niveaux d'épargne

Montants en K€	Budget total 2025	CFU 2025 prov.	Taux d'exé Budget total	BP 2026	Evolution BP 2026 /Budget total 2025	
Produit des services (Chap. 70)	1 853	1 785	96,4%	1 941	88	4,8%
Produit fiscal (Chap.73+731)	24 092	24 181	100,4%	24 379	286	1,2%
Dotations et participations reçues (Chap. 74)	3 850	4 192	108,9%	4 079	229	6,0%
Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	592	704	119,0%	622	31	5,2%
Remboursement frais de personnel (Chap. 013)	535	550	102,9%	516	-19	-3,5%
Recettes de gestion	30 921	31 413	101,6%	31 537	616	2,0%
Charges à caractère général (Chap.011)	7 188	6 842	95,2%	7 132	-56	-0,8%
Charges de personnel (Chap. 012)	15 926	15 926	100,0%	16 670	744	4,7%
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	4 483	4 474	99,8%	4 624	141	3,2%
Atténuation de produit (Chap. 014)	138	138	99,9%	45	-93	-67,6%
Dépenses de gestion	27 735	27 379	98,7%	28 471	736	2,7%
Epargne de gestion	3 187	4 033	126,6%	3 066	-120	-3,8%
Produits financiers	2	8	514,8%	5	4	233,3%
Charges financières	46	45	97,1%	40	-6	-13,8%
Résultat financier	-45	-37		-35	10	
Produits exceptionnels (& reprise sur provisions)	79	93	117,7%	3	-76	-96,2%
Charges exceptionnelles (& dot. aux provisions)	77	73	95,2%	30	-47	-61,0%
Résultat exceptionnel	2	19		-27	-29	
Capacité d'autofinancement	3 143	4 015	127,7%	3 004	-139	-4,4%
Taux de CAF (CAF/ RRF)	10%	13%	-129,9%	10%		

Les dépenses de gestion progressent de + 736 K€, soit + 2,7 %, de budget à budget. Dans le même temps, les recettes de gestion augmentent de + 616 K€, correspondant à une évolution de + 2 %. Ces dynamiques conduisent à une faible diminution de l'épargne de gestion de budget à budget avec une évolution de - 120 K€. La capacité d'autofinancement évolue de manière comparable mais demeure néanmoins à un niveau solide pour atteindre 3 004 K€.

La situation financière actuelle reste donc positive. Elle appelle toutefois une vigilance particulière pour les exercices à venir. Cette prudence découle des efforts demandés aux collectivités dans le cadre du redressement des comptes publics. Ces efforts sont importants et exigent des collectivités qu'elles résolvent une équation de plus en plus complexe, résidant dans une demande de service public qui continue à croître alors même que les moyens accordés diminuent.

En dépit d'une gestion rigoureuse, dont les résultats favorables enregistrés sur les derniers exercices témoignent, plusieurs facteurs extérieurs pèsent désormais sur la commune. La diminution structurelle des niveaux d'épargne apparaît désormais comme un changement de paradigme qui impactera l'ensemble des collectivités locales dans les années à venir. Cette évolution s'inscrit dans un contexte global des finances publiques tendu.

Comme cela a été engagé au cours des derniers exercices, cette évolution appelle la mise en œuvre de modalités de gestion adaptées. L'objectif sera de maintenir les équilibres budgétaires dans un environnement national marqué par des orientations contraignantes.

Malgré la contraction annoncée des marges d'épargne par rapport aux tendances observées lors des exercices précédents, la Ville conserve des ratios de solvabilité satisfaisants. Ces indicateurs permettent de garantir la continuité de l'action publique dans des conditions maîtrisées. En outre, ces ratios restent supérieurs aux seuils définis dans la stratégie financière fixée en 2023 pour permettre la préservation des grands équilibres financiers. Pour rappel, le niveau d'épargne de gestion attendu est de 2 700 K€ minimum et l'objectif en termes de CAF se situe autour des 3 000 K€, avec une valeur plancher fixée à 2 400 K€.

Le taux de capacité d'autofinancement (taux de CAF), qui exprime la part des recettes de fonctionnement disponibles pour investir ou rembourser la dette, reste stable pour s'établir à 10 %, soit un taux similaire à celui inscrit au budget 2025 (11 % au budget 2024).

La capacité de désendettement prévisionnelle du budget primitif 2026 s'établit à 0,6 année. Ce niveau confirme la solidité de la situation financière de la collectivité au regard des standards de soutenabilité habituellement retenus.

Grâce à de solides fondamentaux financiers, et malgré une baisse attendue des niveaux d'épargnes par rapport à la tendance passée, la Ville conserve de bons niveaux de ratios de solvabilité.

► *Le financement des nouvelles dépenses d'équipement*

La gestion rigoureuse des deniers publics permet à la ville de garder le cap d'une politique d'investissement ambitieuse sur le territoire. La stratégie consiste à trouver un équilibre entre autofinancement minimum, utilisation des réserves, recours à un emprunt ciblé et financements extérieurs des partenaires institutionnels.

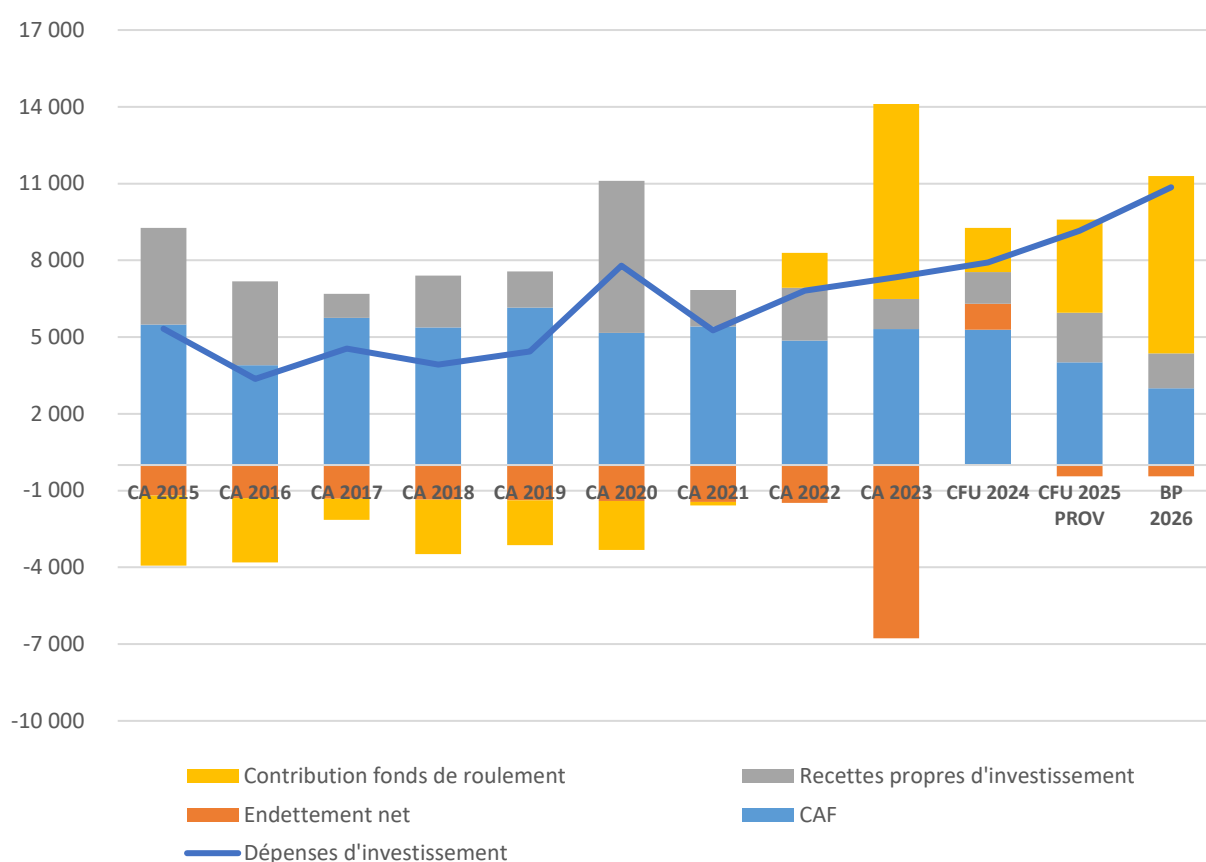
Comme cela été présenté précédemment, le montant total des dépenses d'équipement à financer en 2026 s'élève à 10 852 K€.

Ces dépenses seront financées de la manière suivante :

- Des subventions et participations extérieures seront sollicitées pour un montant total de 442 K€, soit 4 % du financement.

- Des autres recettes d'investissement pour 8 %, dont le produit issu de la taxe d'aménagement (135 K€) le produit du FCTVA (772 K€).
- Enfin, 88 % seront autofinancés grâce à la mobilisation de la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement d'une part, et d'autre part, grâce à la mobilisation de l'excédent de la Ville (6 935 K€) conformément à la stratégie financière décidée. Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2025 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 9 524 K€. Après utilisation de 6 935 K€ pour le financement des investissements 2026, la réserve disponible s'élèvera à 2 588 K€.

Financement des investissements de la Ville en K€



► *La situation de la dette au 1^{er} janvier 2026*

Au 1^{er} janvier 2026, l'intégralité de l'encours de dette de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden est classée A-1 en fonction des critères de la charte de bonne conduite (CBC) GISSLER, ce qui correspond au niveau le plus faible en matière de risque financier qu'une collectivité puisse rencontrer au niveau de la structure de sa dette.

Il est composé de deux emprunts, dont l'un a été contracté en 2024. Il s'agit en effet de l'enveloppe souscrite auprès de la Banque des Territoires qui est ciblée sur la transition écologique avec la modernisation de l'éclairage public. Conformément à la convention, la première échéance de remboursement du capital et de paiement des intérêts a lieu en 2025.

Ces deux emprunts sont à taux fixes et ont été contractés auprès de deux établissements bancaires différents. Ils font apparaître un taux moyen de très bonne facture qui s'établit à 1,81 %. Pour mémoire le taux moyen de la dette de la Ville était de 3,78 % au 01/01/2023, avant l'opération de remboursement anticipée de 7 emprunts en 2023.

Référence	Etat	Etablissement bancaire	Montant du contrat	CRD au 01/01/2026	Indexation	Date de début	Date de fin
89/MON506625EUR	En vie	Société de Financement Local	4 375 K€	1 010 K€	1,59%	30/09/2015	01/10/2028
INTRACTING-CDC-2023	En vie	Caisse des Dépôts et Consignations	1 350 K€	1 249 K€	2,00%	04/04/2024	04/04/2036
Total			5 725 K€	2 259 K€			

Profil d'extinction de la dette

Pour mémoire, la Ville s'est désendettée de manière importante en décembre 2023 en procédant au remboursement anticipé de trois emprunts détenus auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne. Cette opération a permis de réaliser des économies substantielles en termes de frais financiers. En effet, les frais financiers ont diminué de 250 K€ entre 2023 et 2024, soit une baisse de 91%.

Le montant de la dette communale s'établit ainsi au 1^{er} janvier 2026 à 2 259 K€ contre 2 696 K€ au 1^{er} janvier 2025, soit - 437 K€ sur un an. Ce montant correspond à un endettement par habitant de 81 € (Population Insee de 2024, soit 27 872 hbts). A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de 20 000 à moins de 50 000 habitants était de 998 € par habitants à la fin de l'exercice 2024⁶ (1 031 € pour les communes de métropole de + 10 000 habitants). Cela témoigne pour la Ville d'un faible niveau endettement, largement maîtrisé et adapté à ses capacités financières.

Conformément à la stratégie financière annoncée, la Ville a maintenu son niveau d'endettement à un seuil bas jusqu'à la fin du précédent mandat. La priorité consistait alors à mobiliser l'excédent disponible ainsi que l'autofinancement annuel généré par la collectivité pour financer les investissements programmés jusqu'en 2026, afin de se prémunir contre des frais financiers inutiles et garantir la capacité à investir de la nouvelle majorité municipale.

Suite au scrutin municipal, la préparation de la nouvelle mandature va conduire à l'élaboration d'une stratégie financière renouvelée. Celle-ci visera à mettre en cohérence les moyens financiers de la collectivité avec les priorités politiques de la période 2026-2032,

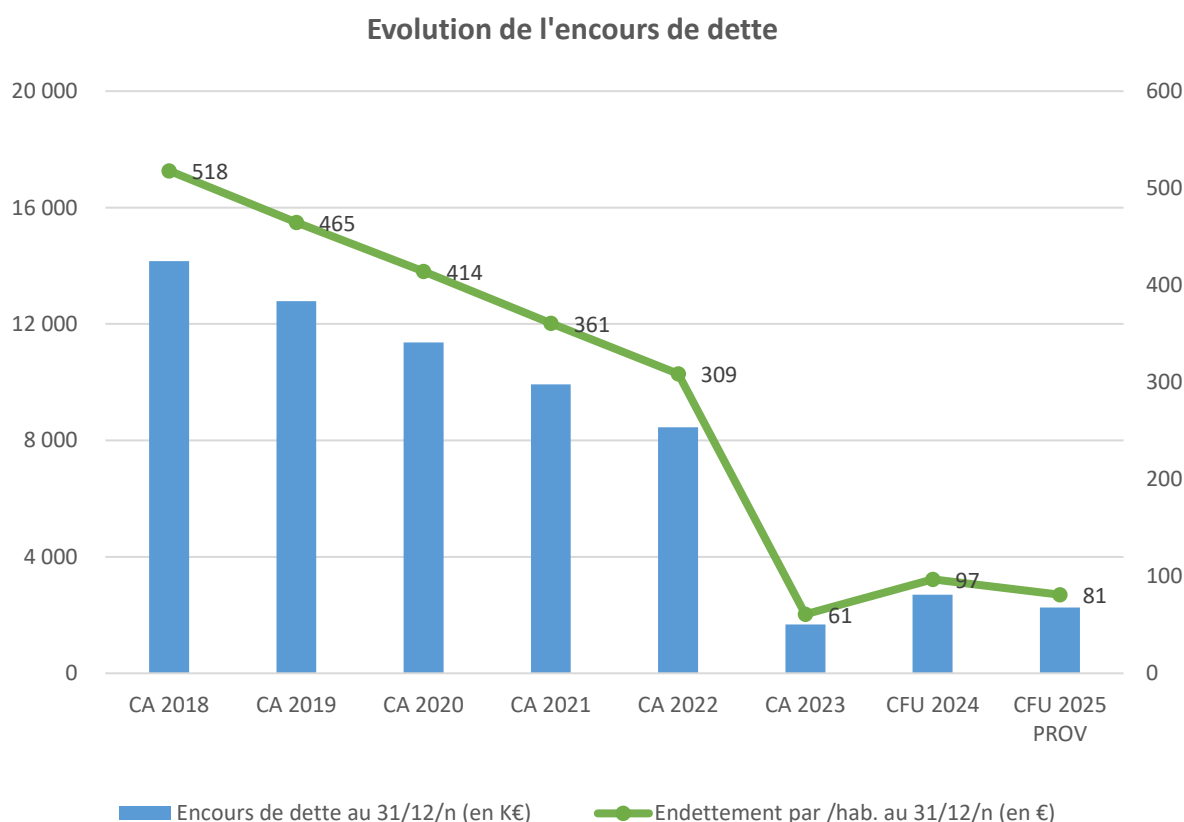
⁶ Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales " Les finances des collectivités locales en 2024 ", ANNEXE 5 Ratios financiers obligatoires et disparités des situations communales, départementales et régionales, page 172 – 18 juillet 2024

priorités qui ont recueilli une large majorité des suffrages. Dans ce cadre, la définition d'une stratégie de recours à l'emprunt sera nécessaire afin de financer les investissements qui bénéficieront à plusieurs générations.

Le recours à l'emprunt constitue en effet un outil essentiel pour les collectivités. Il permet d'étaler dans le temps le coût d'infrastructures durables, de préserver l'épargne pour les dépenses courantes et de lisser les effets des investissements lourds sans dégrader l'équilibre de fonctionnement. Cependant, un endettement excessif ou engagé au mauvais moment peut peser durablement sur les marges de manœuvre de la Ville, augmenter ses charges financières et réduire ainsi sa capacité à agir.

L'enjeu principal consistera donc à mobiliser l'emprunt au moment le plus opportun, en tenant compte du calendrier réel des opérations et des conditions financières offertes par les marchés. Cette démarche permettra de limiter les frais financiers inutiles, d'éviter la constitution d'une trésorerie surabondante coûteuse pour la collectivité et de garantir une gestion rigoureuse, à l'inverse de pratiques antérieures qui avaient conduit, pendant de longues années, à faire payer aux contribuables des charges financières inutiles au vu du niveau de trésorerie de la Ville et des faibles niveaux d'investissement constatés.

Dans la continuité de la mandature passée, la stratégie financière arrêtée sera partagée afin de garantir la transparence nécessaire à la gestion des deniers publics.

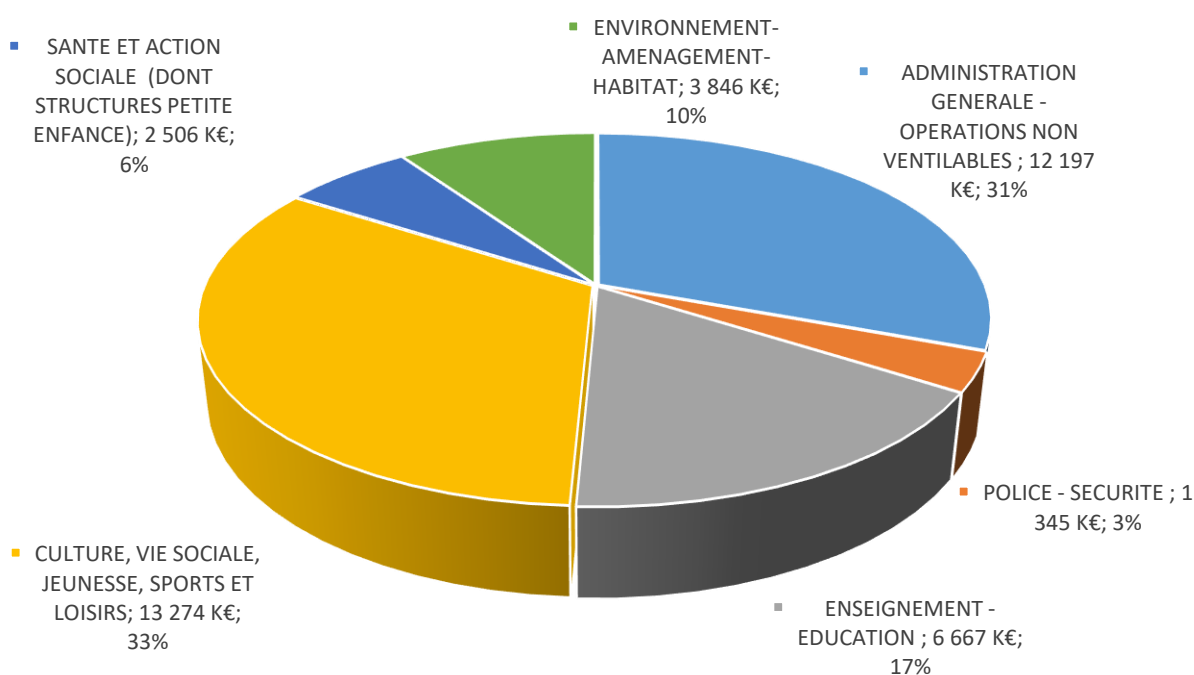


IV. Présentation fonctionnelle du budget primitif 2026

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'article L 2312-3 du CGT prévoit que si le budget est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle. Aussi, la nomenclature fonctionnelle codifiée dans le tome 2 de la nomenclature budgétaire et comptable M 57, a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une entité. Contrairement à une approche de la comptabilité analytique, qui permet de dégager les coûts et les prix de revient de chaque service ou de chaque équipement, la nomenclature fonctionnelle permet uniquement de répartir, par secteur d'activité et par grande masse, les crédits ouverts au budget. Néanmoins, cette classification ne permet pas de refléter complètement les dépenses engagées par la collectivité sur certaines politiques publiques transversales, comme c'est le cas notamment des dépenses engagées par la collectivité sur la transition écologique du territoire.

Le graphique ci-dessous présente la distribution des dépenses réelles du Budget primitif 2026 (fonctionnement et investissement) suivant la nomenclature fonctionnelle telle que prévu par la M 57.

Distribution des dépenses réelles du BP 2026⁷ par fonction



⁷ Hors restes à réaliser et reprise anticipée des résultats 2024

ANNEXES

► *État détaillé des propositions d'investissement 2026*



BUDGET PRINCIPAL - ETAT DETAILLE DES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT 2026

	B.P. 2026	
	Dépenses €	Recettes (sub.) €
1) ENVIRONNEMENT - URBANISME - ESPACE PUBLIC	1 374 800	0
ENVIRONNEMENT- TRANSITION ECOLOGIQUE		
- Transformation de l'éclairage public (mats, luminaires, protections de mats et enrobées)	161 400	
- Rénovation énergétique des bâtiments (Contrat de Performance Energétique)	236 000	
- Végétalisation des cours d'école maternelles de l'Orme et Libermann	250 000	
- Acquisition du terrain rue Schantz matt - Échéance du portage foncier -Aménagement d'un jardin pédagogique	315 000	
- Subvention d'équipement aide environnement (vélos électriques)	20 000	
- Subvention d'équipement pour l'acquisition de pièges à moustiques tigres	10 000	
- Puits jardins familiaux	5 000	
- Plantation d'arbres et d'arbustes	5 000	
- Autres matériels et mobiliers environnement (Benne tri plastique, bacs de compostage, bacs à feuilles mortes,...)	12 500	
- Ferme urbaine	85 000	
- Autres aménagements paysagers	5 000	
URBANSIME ET ESPACE PUBLIC		
- Rénovation du pont d'accès au Centre de Loisirs du Muhleget	85 000	
- Divers mobiliers de voirie (bornes arrêt minute, arches entrées de ville,...)	59 800	
- Mobilier urbain, matériel voirie SEV (bancs, corbeilles, panneaux, arceaux vélos)	7 500	
- Forum de l'III - amélioration du système de pompe, renvoi de défaut et adoucisseur	5 500	
- Sécurisation du fort Uhrich Hoche (portail et passerelle)	12 000	
- Subvention d'équipement aménagement urbain : dispositifs VIG et CEA	25 000	
- Subventions aux particuliers pour l'installation d'un chauffe-eau solaire	600	
AUTRES		
- Autres études d'urbanisme	40 000	
- Autres immobilisations pour le parc Friedel (création volières, aménagement d'un refuge pour chats errants et libres, animaux)	21 500	
- Nouveau cimetière - équipement	1 000	
- Cimetière central - Mise en place dalle de béton sous benne déchets	10 000	
- Autres aménagements extérieurs	2 000	
2) ACCUEILS PERISCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	269 500	7 334
- Ecole élémentaire du centre - rénovation du parquet	21 000	7 334
- Ecole élémentaire du sud - remplacement huisseries métalliques extérieurs	10 000	
- Ecole élémentaire du sud - barreaudage sous le préau	12 000	
- Autres travaux dans les écoles	8 000	
- Mobilier et matériel pédagogique	60 000	
- Mobilier et équipement de restauration scolaire	28 000	
- Installations de nouvelles portes dans crèches (portes avec oculus et boutons molettés pour plus de sécurité)	16 500	
- Halte garderie des roseaux - remplacement de l'alimentation de la pompe de relevage	12 000	
- Aménagement du LAEP (tables, chaises, tapis de jeux,...)	2 000	
- Equipement informatique école (TBI, vidéoprojecteurs, sécurisation,...)	100 000	



BUDGET PRINCIPAL - ETAT DETAILLE DES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT 2026

	B.P. 2026	
	Dépenses €	Recettes (sub.) €
3) CULTURE, PATRIMOINE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS	7 996 400	400 000
Intervention culture et patrimoine		
- Subvention équipement associations culturelles	5 000	
- Illiade : remplacement de deux lignes de canivaux	23 600	
- Illiade - remplacement du contrôle d'accès	25 000	
Infrastructures sportives		
- Hall des sports	6 000 000	
- Rénovation et extension de la FAIG avec la création de deux demi-terrains	1 200 000	200 000
- Requalification du secteur Schlossmatt	50 000	
- Gymnase Messmer - remplacement de 70 tatamis de judo	8 000	
- Gymnase des 4 vents - remplacement des 4 panneaux de basket	2 000	
- Complexe Lixenbuhl - acquisition d'une laveuse autoportée, remplacement de la porte extérieure d'accès à la restauration, mise en place d'un système 4G EPMR	31 600	
- Stade de la Schlossmat - changement des chambranles des douches 5 et 6	6 000	
- Subventions associations sportives	6 000	
- Autres petit matériel sportif	6 000	
Jeunesse et autres investissements		
- Maison de l'enfance, de la jeunesse et des associations	200 000	200 000
- Aire de jeux Girlenhirsch	150 000	
- Renouvellement des aires de jeux (programme pluriannuel)	65 000	
- Equipements ludiques aires de jeux (enveloppe annuelle)	5 000	
- Travaux Centre Socio-Culturel	10 000	
- Subvention d'équipement Assistantes Maternelles	3 000	
- Subventions d'équipements pour le développement social urbain	500	
Autres		
- Salle des fêtes : remplacement porte du local poubelle de la cuisine, modification du système d'évacuation de la hotte	16 000	
- Pigeon club - mise en conformité peinture intumescente	5 000	
- Autres étude et travaux - Maintenance bâtiments	37 700	
- Autres étude et travaux - Energie / Eclairage public	83 000	
- Equipements matériel Animation - garnitures, tonnelles, décorations	51 000	
- Matériel de communication	1 500	
- Sécurité des bâtiments (dont extincteurs)	5 500	
4) SERVICE PUBLIC ET AUTRES	1 210 800	35 000
Sécurité		
- Optimisation et renforcement de la vidéo protection	530 000	
- Equipements et matériels police municipale	12 000	
- Dispositif d'aide à l'achat d'un système d'alarme anti-intrusion	10 000	
Informatique		
- Sécurité et infrastructures informatiques avec l'installation de nouvelles caméras	200 000	



BUDGET PRINCIPAL - ETAT DETAILLE DES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT 2026

	B.P. 2026	
	Dépenses €	Recettes (sub.) €
- Nouvelles technologies de l'information : Renouvellement du parc et maintien potentiel logiciel	111 500	
Parc automobile		
- Remplacement d'un poid lourd multibenne	200 000	35 000
- Remplacement autres véhicules techniques	20 000	
- Divers outillages parc auto	8 500	
Equipement des services (autres)		
- Acquisition d'électroménager	5 000	
- Acq. de matériels et Installations Techniques (atelier électrique, espaces verts...)	51 500	
- Acq. de materiel pour le service entretien des bâtiments	18 300	
- Equipements et mobiliers pour les services administratifs (mobiliers et installations ergonomiques RH)	29 000	
- Frais d'insertion opération d'investissement (compte 2033)	15 000	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	10 851 500	442 334

► *Ratios financiers du BP 2026 (maquette budgétaire M 57)*

Ratios de niveau		Valeurs BP 2026	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 007 €	1 387 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 112 €	1 600 €
3	Dépenses d'équipement brut / population	452 €	406 €
4	Encours de dette / population	80 €	998 €
5	DGF / population	45 €	203 €
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs BP 2026	Moyennes nationales de la strate
6	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	58,4%	60,6%
7	Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement annuel de la dette en capital) / RRF	92,0%	93,1%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	9,4%	Non Disponible
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	8,0%	Non Disponible
10	Ratio d'endettement (Encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement)	7,2%	62,4%
11	Capacité de désendettement en année (encours de dette / épargne brute)	0,6	Non Disponible

D'un point de vue méthodologique, les moyennes nationales de la strate indiquées correspondent aux valeurs publiées dans le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales intitulé « Les finances des collectivités locales – Edition 2025 ». Ce rapport est rédigé sous l'égide du Comité des Finances Locales, instance officielle institué par l'article L. 1211-1 du Code général des collectivités territoriales. Ce comité est notamment chargé de rédiger un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales (article L. 1211-4 du CGCT. Les données sont établies à partir des Comptes de Gestion 2024 (dernières valeurs connues) des Communes de 20 000 habitants à moins de 50 000 habitants (Annexe 5 du rapport 2025 de l'OFL- page N°188).

Il apparaît que le ratio n°3, qui exprime le montant des dépenses d'équipement brut par habitant, s'établit à 380 €/Hab au BP 2026, contre une moyenne nationale de 406 €/hab. Si nous ajoutons les restes à réaliser 2025 (2 031 K€) qui sont reportés en 2026, il atteint 452 €/hab. Le niveau de ce ratio règlementaire permet d'objectiver un niveau d'investissement encore important en 2026.